

COUR DU BANC DU ROI

Centre de _____

ENTRE :

demandeur

– et –

défendeur

ORDONNANCE DE PROROGATION DU DÉLAI DE SIGNIFICATION

À la suite de la requête du demandeur/du défendeur _____
(nom)
 en vue de la prorogation du délai de signification d'un document dans la présente instance;

IL EST ORDONNÉ que le délai de signification :

- d'une demande recouvrement de petites créances (formule 76A) et d'une défense en blanc (formule 76D)
- d'une défense (formule 76D)
- d'une défense accompagnée d'une demande reconventionnelle (formule 76E)
- d'une requête en annulation de la décision (formule 76I)
- d'une requête en autorisation d'appel accompagnée d'un avis d'appel (formule 76K)
- d'un autre document : _____
(préciser)

et d'une copie de la présente ordonnance soit prorogé jusqu'au _____.
(jour/mois/année)

Le moment fixé pour l'audition de la demande dans la présente instance (est remis au/demeure le)
 _____, à _____ heures,
(jour/mois/année)

à (au) _____, au Manitoba.
(adresse du tribunal)

Date _____

Registraire adjoint _____